

# CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

## REUNION du 15 NOVEMBRE 2017

Convocation en date du : 09/11/2017

Date d'affichage de la convocation : 09/11/2017

Date d'affichage du Procès-Verbal : 16/11/2017

L'an deux mille dix sept, le quinze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel POURCELOT, Maire.

### **Présents** :

MM. Pierre AURAY, Roger BESSON, André CHARNAY, André DARGAUD, Serge DESROCHES, Laurent DUFOUR, Michel POURCELOT, Marcel RENON, Stéphane VIAL  
Mmes Jacinthe AUJAL, Christiane LANCIAUX, France LOVEIRY

Absent-excuse : M. Philippe PROST

Absentes : Mme Denise FORESTIER

Mme Estelle GATILLE

M. André CHARNAY a été élu Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **1°) Projet voirie**

M. Marcel Renon donne connaissance du devis de l'entreprise Thivent pour des travaux de reprise de voirie à réaliser dans le bourg de la commune dans le cadre du marché à bon de commande.

Le montant du devis s'élève à 25 840,28 € T.T.C. et est décomposé comme suit :

- parking à l'arrière de la Mairie
- parking derrière la Pharmacie : reprise bordure
- chemin derrière Groupama
- rue du cimetière : réfection caniveaux
- cheminement en dessous du lotissement du Champ des Fleurs
- reprise trottoirs vers Impasse Plein Soleil
- réfection chaussée Rue des Badoules
- réfection accès lotissement Le Champ de la Croix

Le Conseil Municipal,

- accepte la proposition de l'entreprise Thivent,
- autorise le Maire à signer le bon de commande correspondant.

## **2°) Nouvel office de tourisme**

M. Serge Desroches rappelle qu'une fusion doit avoir lieu entre l'Office de Tourisme du Haut Clunisois basé à Matour et l'Office du Tourisme du Val Lamartinien situé à Tramayes.

Une assemblée générale extraordinaire se tiendra le 21 novembre prochain pour adopter cette fusion, suivie d'une assemblée générale ordinaire puis d'un conseil d'administration.

Le siège sera basé à Matour et 3 antennes touristiques seront maintenues à Dompierre, Tramayes et Pierreclos avec une ouverture de 6 jours  $\frac{1}{2}$  par semaine pendant 9 semaines.

Il indique que la fréquentation 2017 est similaire à celle de 2016 avec 417 adultes et 85 enfants sur juillet / août.

Suite à cette fusion, il serait opportun de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

M. Serge Desroches est désigné délégué titulaire, M. Laurent Dufour est désigné délégué suppléant.

## **3°) Rénovation énergétique des bâtiments communaux - Travaux VMC**

M. André Dargaud rappelle que M. Jean-Yves Courtois ne pouvait pas, dans le cadre de la rénovation énergétique des 3 bâtiments communaux, assurer les travaux d'installation de VMC dans les logements.

Une consultation a donc été relancée auprès de plusieurs entreprises.

2 offres ont été reçues en Mairie :

Entreprise Bonhomme pour un montant de 4 744,20 € H.T.

Entreprise Monteil pour un montant de 5 856,10 € H.T.

Le Conseil Municipal,

- décide de retenir la proposition de l'entreprise Bonhomme, mieux disante, pour un montant de 4 744,20 € H.T.,
- charge le Maire de passer commande,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **4°) Règlement des cimetières**

M. André Charnay indique qu'il s'est rendu le 14 novembre dernier à Sancé pour une conférence relative à la réglementation des cimetières.

Ont été évoqués le règlement intérieur du cimetière ainsi que les notions d'ayant-droit et de concessions funéraires.

## **5°) Questions et informations diverses**

### **- Installation d'une borne électrique**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu les statuts du SYDESL l'habilitant à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création et la gestion de bornes de recharges de véhicules électriques

Vu le souhait exprimé par la commune de Dompierre les Ormes de se porter candidate à l'implantation de bornes de recharges sur son territoire ;

Considérant que le SYDESL souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du département

Considérant que l'assemblée délibérante du SYDESL intègre dans son règlement financier les modalités de mise en œuvre de cette compétence selon les modalités suivantes :

Participation financière, à hauteur de 20 %, de la commune au titre des travaux d'installation et exploitation des infrastructures, selon le plan de financement adopté par le SYDESL.

Prise en charge de la consommation électrique des bornes par le SYDESL pendant 3 ans pour les communes ayant transféré leur compétence. L'abonnement sera au nom des collectivités mais le montant de la consommation sera reversé sur présentation des factures.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SYDESL pour la mise en place d'un service comprenant la création et la gestion de bornes de recharges de véhicules électriques
- accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'exposées ci-dessus et stipulées au règlement financier du SYDESL
- s'engage à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec un dispositif de recharge, en surface.
- autorise à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

#### - Décisions modificatives

##### - Décision modificative n° 1 budget communal

Sur proposition du Maire, cette décision modificative n° 1 annule et remplace la délibération n° 2017/06/05 en date du 21/06/2017.

Le Conseil Municipal décide l'annulation et le remplacement de la délibération n° 2017/06/05 relative à la DM N° 1 par la décision modificative n° 1 suivante :

##### - Fonctionnement :

###### Recettes

Art. 002 : - 5 886,92 €

Art. 7788 : + 5 886,92 €

##### - Investissement

###### Dépenses :

Art. 001 : + 70,13 €

Art. 020 : - 70,13 €

- Décision modificative n° 2 budget communal

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide la décision modificative n° 2 budget commune suivante :

- Fonctionnement

Dépenses

Art. 6232 : + 10 000 €

Art. 6413 : + 12 000 €

Art 66111 : - 2 000 €

Recettes

Art. 6419 : + 8 000 €

Art. 7482 : + 10 000 €

Art. 7788 : + 2 000 €

Investissement

Dépenses

Opération 220 Chaufferie : Art. 21318 : - 7 000 €

Opération 200 Divers bâtiments : Art. 21318 : + 14 000 €

Opération 126 Voirie Art. 2151 : + 3 000 €

Art. 2312 : - 10 000 €

- Eglise de Meulin

La convention de mise à disposition et le bail emphytéotique ont été signés avec l'association Arts, Sites et Traditions de Meulin.

L'Association s'engage en contre partie à faire « vivre » ce lieu.

- Terrain au Lotissement Le Haut de la Garde

Le Maire indique qu'il a rendez-vous chez le notaire le 21 novembre prochain pour la signature de l'acte d'achat de la parcelle Piot.

- Station-service : Mme Christiane Lanciaux interroge sur la fréquence d'utilisation de la station-service. M. André Charnay indique qu'elle est utilisée régulièrement malgré quelques dysfonctionnements résolus la semaine dernière.

- Sapin de Noël

Des sapins seront sollicités auprès de l'ONF pour les décorations de Noël.

- Commission environnement communautaire

M. Marcel Renon indique qu'il a rendez-vous ce jeudi 16 novembre avec un responsable du SIRTOM pour la mise en place d'une intervention de broyage de branchage sur le site des badoules de Bois du Lin.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 20/12/2017 à 20 h 00

Prochain bureau municipal : 13/12/2017 à 20 h 00

Fin de séance : 21 h 10